



DECISION ADMINISTRATIVE

2026_41_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

Marché d'acquisition d'un « système d'appel d'alerte des populations »

Le Maire

DÉCIDE

De conclure le marché d'acquisition d'un système d'alerte à la populations avec la société CII TELECOM, domiciliée 335 bis avenue Rhin et Danube 72000 LE MANS, représentée par Philippe JAUNEAU, Président du Conseil d'administration.

Le contrat est conclu pour une période de 3 ans renouvelable par reconduction tacite.

L'abonnement est conclu pour une durée initiale d'un an, soit du 23 février 2026 au 22 février 2027.

Les prestations sont les suivantes :

• Abonnement inscription des usagers via internet :	250 €HT	300 €TTC
• Abonnement cartographie Mediasig :	900 €HT	1 080 €TTC
• Abonnement mise à jour inscription via internet :	300 €HT	260 €TTC
• Abonnement Téléalerte :	1 500 €HT	1 800 €TTC

sont fixées à 2 950 €HT soit 3 540 €TTC (Trois mille cinq cent quarante euros).

De signer le marché d'acquisition à la présente décision administrative.

Fait à Vif,

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de deux
mois à compter de cette date de publication.*